

Eau

1) Taxe unique pour le raccordement à la conduite d'eau

Actuellement le raccordement à la conduite d'eau est gratuit. Sont seulement payables les frais de raccordement (matériel et main-d'œuvre).

Proposition: *Fixer éventuellement un forfait à payer une seule fois pour pouvoir se raccorder au réseau de la conduite d'eau (5.000 frs./ 7.500 frs./ 10.000 frs.) A ce forfait sont encore à ajouter les frais de raccordement).*